



Education nationale : Les heures supplémentaires compensent-elles vraiment la suppression de postes dans les collèges et lycées ?



Jean-Michel Blanquer, le 14 janvier 2021 à Paris (illustration). — *Thomas COEX / POOL / AFP*

- Invité de France Inter ce mardi, Jean-Michel Blanquer a défendu sa stratégie consistant à créer plus de postes dans le premier degré pour donner la priorité aux savoirs fondamentaux.
- A en croire le ministre de l'Education nationale, ce choix stratégique ne se ferait pas au détriment du second degré, malgré la suppression annoncée de 1.800 postes pour la rentrée 2021.
- Ces suppressions seraient en effet compensées par les heures supplémentaires prévues dans le budget du gouvernement. Mais celles-ci sont loin d'être intégralement consommées, en plus de nuire à la qualité de l'enseignement, estiment les syndicats d'enseignants.



« Blanquer ment. » Le ministre de l'Education nationale s'attendait-il à voir émerger un tel hashtag sur Twitter ce mardi, peu après son passage dans la matinale de France Inter ?

Des mesures sanitaires prises dans les établissements scolaires pour lutter contre la propagation du Covid-19 aux questions relatives à la prime informatique à destination des enseignants, les propos de Jean-Michel Blanquer ont poussé des internautes à dénoncer, à travers ces mots-clés, ses supposées intox. Notamment sur la question des moyens alloués par le ministère à l'enseignement en maternelle et en primaire.

.@jmblanquer : "Budgétairement, depuis 4 ans, c'est sur le 1er degré que j'ai mis le plus de postes. Est ce que c'est au détriment du 2nd degré? Non" #le79Inter
pic.twitter.com/BzDdjkk5QE

— France Inter (@franceinter) March 2, 2021

« Budgétairement, depuis quatre ans, c'est sur le premier degré que j'ai mis le maximum d'augmentations, notamment en terme de postes. Ca peut paraître surprenant, notamment parce qu'il y a moins d'élèves dans le premier degré chaque année, pourtant nous mettons plus de postes. Tout simplement parce que la priorité aux savoirs fondamentaux et le rattrapage nécessaire pour le premier degré se réalisent. Est-ce que c'est pour autant au détriment du second degré, comme je l'entends parfois ? Non ! », a ainsi soutenu le ministre de l'Education au micro de la radio.

« Bien sûr, c'est exact de dire qu'il y a parfois des suppressions de postes [dans les collèges et lycées, mais] nous les compensons en heures supplémentaires », précisait-il à ce propos, alors que le premier degré devrait compter 56.000 élèves en moins en 2021, et que le second degré s'attend à en accueillir 43.518 de plus.

FAKE OFF

Contacté par *20 Minutes*, le ministère de l'Education nationale confirme que les chiffres avancés fin décembre pour la rentrée scolaire 2021 restent d'actualité : « Il est toujours prévu une création de 2.489 postes dans le premier degré et une suppression de 1.800 postes équivalent temps plein (ETP) dans le secondaire. Celle-ci sera toutefois compensée par 1.847 ETP en heures supplémentaires annualisées (HSA). »

Que signifie concrètement, au sein des établissements, une telle « compensation » ? Sophie Vénéitay, secrétaire générale adjointe du syndicat Snes-FSU, explique : « Le ministère supprime des postes assurés par des personnes physiques, des adultes présents pour encadrer les élèves, pour les remplacer par des heures supplémentaires qui sont réparties entre les professeurs toujours en poste. A titre d'exemple, la suppression d'un poste en sciences industrielles dans un établissement est censée être compensée par ses collègues de la même discipline, qui doivent se répartir des heures supplémentaires d'enseignement. »

« Toutes les heures supplémentaires ne sont pas consommées, loin de là »

« L'argument du ministère est de dire que les élèves ne voient pas leurs heures d'enseignement diminuer puisque ces suppressions seraient compensées par des heures supplémentaires annualisées. Mais toutes les heures supplémentaires prévues dans le budget de l'Education nationale ne sont pas consommées, loin de là », déplore-t-elle.

Dans un rapport de novembre 2020, la commission de la Culture, de l'Education et de la Communication du Sénat dressait le même constat à propos des HSA : « Les heures supplémentaires budgétées ne sont pas consommées. Ainsi, 12,3 millions d'euros de crédits pour les heures supplémentaires n'ont pas été consommés en 2019. »

Et cette situation n'a rien de surprenant, selon Sophie Vénéitay : « C'est humainement impossible à tenir, puisque les professeurs sont censés intégrer à leur emploi du temps des heures d'enseignement pour ces classes supplémentaires, ce qui leur laisse moins



de temps à consacrer à leurs propres classes. Le ministère le sait très bien mais continue la même politique. C'est un tour de passe-passe de sa part car il ne s'agit pas d'une vraie compensation. Donc l'affirmation de Jean-Michel Blanquer est vraiment à nuancer. »

Des heures supplémentaires qui représentent « près de 9 % des heures d'enseignement »

La commission sénatoriale ne disait pas autre chose dans son rapport de l'automne 2020. « Dans les établissements, du fait des enseignants à temps partiel et ceux dont l'état de santé ne permet pas de faire des heures supplémentaires, l'enveloppe des HSA porte souvent sur la moitié à peine des enseignants de la discipline concernée. Dans les faits, il n'est pas rare de demander à un personnel d'effectuer trois voire quatre HSA », soulignaient ainsi ses auteur. Et d'ajouter que depuis le projet de loi de finances (PLF) 2019, le ministère a recours « de manière constante » à ces heures supplémentaires en guise de compensation aux suppressions de poste, au point qu'elles représentent « aujourd'hui près de 9 % des heures d'enseignement. »

Cette stratégie – que le ministère justifie, selon le rapport sénatorial, par l'anticipation de la baisse de postes nécessaires dans l'enseignement secondaire à compter de 2023 –, a aussi un impact concret sur la manière d'enseigner. « L'augmentation des effectifs d'élèves et la suppression de postes a pour effet premier de faire disparaître les cours en demi-groupe. Quatre heures de français en demi-groupe deviennent ainsi quatre heures en classe entière, ce qui représente une dégradation claire des conditions d'enseignement », souligne la secrétaire générale adjointe du SNES-FSU.

Et si le ministère de l'Education admet « que ce rééquilibrage global [du secondaire], lié à une démographie très variable d'une académie à l'autre, peut donner lieu à des augmentations ou diminutions des ressources globales d'heures d'enseignement selon les académies », Jean-Michel Blanquer reconnaissait lui-même, sur France Inter, la difficulté de poursuivre une telle stratégie sur le long terme : « Il est exact que les suppressions de postes ne peuvent pas éternellement se réaliser dans l'enseignement secondaire, on est bien d'accord, c'est aussi sur ce quoi je travaille pour le budget 2022. »

